



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

**Abattage, élagage et dessouchage d'arbres des  
berges des canaux et rivières des voies navigables  
de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canaux de Picardie  
Champagne-Ardenne (UTI-CPCA) et de l'Unité  
Territoriale d'Itinéraire Marne (UTI-Marne)**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
lundi 29 septembre 2025 à 12:00

**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire  
Aval**  
18 quai d'Austerlitz  
75013 PARIS

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Abattage, élagage et dessouchage d'arbres des berges des canaux et rivières des voies navigables de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canaux de Picardie Champagne-Ardenne (UTI-CPCA) et de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Marne (UTI-Marne)
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
	<b>Nombre de lots</b>	3
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Avec
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Visite sur site</b>	Visite facultative

## SOMMAIRE

<b>1 - Objet et étendue de la consultation</b>	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
<b>2 - Conditions de la consultation</b>	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
<b>3 - Conditions relatives au contrat</b>	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
<b>4 - Contenu du dossier de consultation</b>	6
<b>5 - Présentation des candidatures et des offres</b>	7
5.1 - Documents à produire	7
5.2 - Visites sur site	7
<b>6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis</b>	8
6.1 - Transmission électronique	8
6.2 - Transmission sous support papier	8
<b>7 - Examen des candidatures et des offres</b>	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des accords-cadres	10
7.3 - Suite à donner à la consultation	10
<b>8 - Renseignements complémentaires</b>	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2 - Procédures de recours	11
<b>9 - Clauses complémentaires</b>	12

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Abattage, élagage et dessouchage d'arbres des berges des canaux et rivières des voies navigables de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canaux de Picardie Champagne-Ardenne (UTI-CPCA) et de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Marne (UTI-Marne)

Lieu(x) d'exécution :

• UTI - Canaux de Picardie Champagne-Ardenne:

Lot N°1 : Secteur Sud CPCPA : Canal de la Marne au Rhin (Pk 0.00 à Pk 3.161), Canal entre Champagne et Bourgogne (Pk 0.000 à 1.038), Canal latéral à la Marne (Pk 0.000 à 48.665) - Canal de l'Aisne à la Marne - Embranchement de Vouziers- Canal des Ardennes - Canal latéral à l'Aisne - Rivière Aisne - Canal de l'Oise à

l'Aisne (Pk 35.057 à jonction avec le CLA) et toutes leurs annexes.

Lot N°2 : - Secteur Nord CPCPA : Canal de l'Oise à l'Aisne (Pk 0.000 à 35.057) - Canal latéral à l'Oise 2 - Canal de Saint-Quentin - Canal de la Sambre à l'Oise - Branche de la Fère et toutes leurs annexes.

• UTI-Marne:

Lot N° 3 : Canal latéral à la Marne ( Pk 48,665 à 66,668) – Embranchement d'Épernay – Rivière Marne – Canal de Chalifert – Canal de Chelles

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	CPCA SUD LOT N°1 - Secteur Sud CPCPA Canal de la Marne au Rhin (Pk 0.00 à Pk 3.161), Canal entre Champagne et Bourgogne (Pk 0.000 à 1.038), Canal latéral à la Marne (Pk 0.000 à 48.665) - Canal de l'Aisne à la Marne - Embranchement de Vouziers- Canal des Ardennes - Canal latéral à l'Aisne - Rivière Aisne - Canal de l'Oise à l'Aisne (Pk 35.057 à jonction avec le CLA) et toutes leurs annexes.
02	CPCA NORD LOT N°2 - Secteur Nord CPCPA Canal de l'Oise à l'Aisne (Pk 0.000 à 35.057) - Canal latéral à l'Oise 2 - Canal de Saint-Quentin - Canal de la Sambre à l'Oise - Branche de la Fère et toutes leurs annexes.
03	UM LOT N°3 – UTI MARNE Canal latéral à la Marne ( Pk 48,665 à 66,668) – Embranchement d'Épernay – Rivière Marne-Canal de Chalifert -Canal de Chelles

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### **1.5 - Nomenclature**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
77211400-6	Services d'abattage d'arbres
77340000-5	Élagage des arbres et taille des haies

Lot(s)	Code principal	Description
01	77211400-6	Services d'abattage d'arbres
01	77340000-5	Élagage des arbres et taille des haies
02	77211400-6	Services d'abattage d'arbres
02	77340000-5	Élagage des arbres et taille des haies
03	77211400-6	Services d'abattage d'arbres
03	77340000-5	Élagage des arbres et taille des haies

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **2.4 - Développement durable**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

### **3 - Conditions relatives au contrat**

#### **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

#### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

#### **3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

Les documents de consultation sont à la disposition des candidats potentiels mais restent l'entièvre propriété de VNF. Il est demandé aux candidats et à toute personne téléchargeant le dossier de la consultation d'assurer la confidentialité des informations contenues dans les pièces du DCE. VNF se réserve un droit d'action contre toute utilisation abusive de ces documents. **JOINDRE UNE ATTESTATION DE CONFIDENTIALITE**

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

### **4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) un par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE), un par lot

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Extrait K-BIS précisant la forme juridique du candidat et son inscription au registre professionnel ou équivalent, ainsi que les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, y compris, en cas de groupement le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les **formulaires DC1 (lettre de candidature)** et **DC2 (déclaration du candidat)**. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'Engagement (AE) et son annexe, un par lot.	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU), un par lot	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) – Pièce non contractuelle destinée à l'appréciation du critère prix des offres, un par lot.	Non
Le mémoire technique détaillé comme suit : • Chapitre 1: Organisation du chantier terrestre et fluvial et moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des prestations • Chapitre 2: Mesures de sécurité prises pour la réalisation des prestations • Chapitre 3: Mesures prises en faveur du développement durable comprenant : - Les filières de traitement des déchets proposées par le candidat afin de valoriser chaque type de déchet du point de vue du développement durable - Les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pour connaître le devenir des déchets.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Visite facultative.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite de site par le candidat (2 personnes au maximum) est facultative afin de prendre connaissance de la disposition, des spécificités et contraintes des lieux.

Afin d'effectuer cette visite, le candidat devra au préalable prendre rendez-vous au moins 10 jours avant la date de remise des offres, sinon la demande de visite sera refusée.

Pour toute demande de visite, veuillez adresser un message (Rubrique "Questions" de la consultation) via la plateforme PLACE, une réponse vous sera apportée.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination au plus tard à la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Voies Navigables de France - Direction Territoriale Bassin de la Seine

Bureau de la Commande Publique

18 quai d'Austerlitz

75013 PARIS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats, qui n'ont pas signé leur offre ou ont signé leur offre en scannant leur signature avant envoi ou qui ont fourni une signature non reconnue par PLACE comme signature valide, sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par l'attributaire.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique des prestations au regard du mémoire technique du candidat	35.0
<i>2.1-Pertinence de l'organisation du chantier terrestre et fluvial, cohérence des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des prestations</i>	20.0
<i>2.2-Pertinence des mesures de sécurité prises pour la réalisation des prestations</i>	15.0
3-Critère environnemental :Ce critère sera apprécié au vu de la pertinence et de l'adéquation des éléments demandés au mémoire technique permettant le jugement du critère environnemental :	5.0
<i>3.1-Les filières de traitement des déchets proposées par le candidat afin de valoriser chaque type de déchet du point de vue du développement durable (la réutilisation à 100% du déchet ou de ses composants vaut mieux qu'une réutilisation partielle qui vaut mieux que son incinération qui vaut mieux que son stockage)</i>	2.0
<i>3.2-Les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pour connaître le devenir des déchets.</i>	3.0

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique des prestations au regard du mémoire technique du candidat	35.0
<i>2.1-Pertinence de l'organisation du chantier terrestre et fluvial, cohérence des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des prestations</i>	20.0
<i>2.2-Pertinence des mesures de sécurité prises pour la réalisation des prestations</i>	15.0
3-Critère environnemental :Ce critère sera apprécié au vu de la pertinence et de l'adéquation des éléments demandés au mémoire technique permettant le jugement du critère environnemental	5.0

Critères	Pondération
<i>3.1-Les filières de traitement des déchets proposées par le candidat afin de valoriser chaque type de déchet du point de vue du développement durable (la réutilisation à 100% du déchet ou de ses composants vaut mieux qu'une réutilisation partielle qui vaut mieux que son incinération qui vaut mieux que son stockage)</i>	2.0
<i>3.2-Les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pour connaître le devenir des déchets</i>	3.0

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique des prestations au regard du mémoire technique du candidat	35.0
<i>2.1-Pertinence de l'organisation du chantier terrestre et fluvial, cohérence des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des prestations</i>	20.0
<i>2.2-Pertinence des mesures de sécurité prises pour la réalisation des prestations</i>	15.0
3-Critère environnemental :Ce critère sera apprécié au vu de la pertinence et de l'adéquation des éléments demandés au mémoire technique permettant le jugement du critère environnemental	5.0
<i>3.1-Les filières de traitement des déchets proposées par le candidat afin de valoriser chaque type de déchet du point de vue du développement durable (la réutilisation à 100% du déchet ou de ses composants vaut mieux qu'une réutilisation partielle qui vaut mieux que son incinération qui vaut mieux que son stockage)</i>	2.0
<i>3.2-Les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pour connaître le devenir des déchets</i>	3.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Paris  
7 rue de Jouy  
75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Paris  
7 rue de Jouy  
75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

## **9 - Clauses complémentaires**

### **Conflit d'intérêt**

Le candidat prend les mesures nécessaires pour prévenir toute situation susceptible de compromettre l'exécution du futur marché. Un conflit d'intérêt peut résulter notamment d'intérêts économiques, de liens familiaux ou sentimentaux, ou toutes autres relations ou tous intérêts communs. Tout conflit d'intérêt pendant la consultation doit être signalé sans délai et par écrit à VNF. Le candidat doit prendre immédiatement toute mesure nécessaire pour y mettre fin et en informe VNF. Dans son offre, le candidat devra remettre une attestation sur l'honneur afin de justifier qu'il n'est pas en situation de conflit d'intérêt.